



47 ASSOCIATIONS



**C'est vous,
c'est nous!**

Édito

Définition

Historique

Volet Urgence

Urgence à l'insertion

Volet Insertion

**Référent
Personnel**

SIAO mode d'emploi

Schéma Glossaire

Coup de colère



Édito

CE NUMÉRO SPÉCIAL D'INFOLOG SE DONNE POUR OBJECTIF DE PRÉSENTER CE QU'EST LE SIAO...

En référence aux textes officiels, en faire un exposé clair, lisible, compréhensible par tous. Vous présenter l'état actuel de l'élaboration du SIAO départemental de SEINE-SAINT-DENIS, plate-forme unique urgence et insertion. Vous préciser, que notre mission attribuée par la DRIHL*, se résume pour le moment, à l'élaboration de ce dispositif départemental "ingénierie". Cette élaboration ne trouvera sa cohérence, que dans l'expérimentation de nos préconisations dont il nous appartient de vous faire une présentation exhaustive et limpide.

Les rédacteurs de ce numéro ont tous à cœur de se distancier de leurs approches et connaissances de "spécialistes" pour vous donner à lire une organisation où chacun pourra y trouver du sens au regard de sa pratique professionnelle.

Se dessine au fil des pages de cet INFOLOG, l'engagement nécessaire de tous les acteurs de l'hébergement et du relogement sur notre territoire. Il devient donc lisible et compréhensible pour tous que le SIAO aura et, a déjà, des incidences fortes, voire essentielles dans l'articulation, l'organisation, le fonctionnement de l'ensemble de nos services associatifs les uns en cohérence avec les autres. Nous pouvons nous émouvoir, nous cabrer, nous indigner... de cette refonte gouvernementale imposée à l'ensemble du secteur de l'hébergement et du relogement, de la réduction des moyens financiers accordés aux associations, à leurs établissements et services. Nous pouvons être inquiets de la modicité des moyens déployés pour imaginer, construire, organiser et gérer cette nouvelle organisation. Nous aurons raison de rester vigilants, en alerte, nous serons légitimes à revendiquer que soient assumés financièrement par l'État les coûts de cette refonte et des nécessaires réorganisations que nos associations et services devront subir et mettre en œuvre. Cependant, sans minimiser nos légitimes inquiétudes et/ou revendications, prenons d'abord l'intérêt des personnes confrontées à l'insuffisance voire à l'absence de coordination de tous les acteurs, depuis l'accueil de jour jusqu'au relogement en passant par le maintien à domicile, comme ligne directrice de l'intention déclarée du SIAO. Nous y verrons sans aucun doute, plutôt du bon sens et une réelle évolution positive de nos pratiques et de nos organisations. Pour INTERLOGEMENT93, ses adhérents et ses partenaires,

c'est une chance extraordinaire de "remettre" de la cohérence et du sens dans notre fonction fédérative ! L'État nous offre ainsi, sans l'avoir imaginé, un sérieux "coup de main" et quelques moyens financiers (si, si, c'est vrai !) pour qu'ensemble, les associations adhérentes à INTERLOGEMENT93 élaborent un dispositif de partenariat institutionnalisé qui tient compte des besoins exprimés par les publics, pour y répondre dans une cohérence partagée, au plus près des parcours des personnes en préservant la singularité et la particularité des projets associatifs et d'établissements. Non, je ne suis pas qu'un rêveur invétéré ! Je ne minimise pas un instant les rudes confrontations, contestations et débats houleux qui naîtront tout au long de nos échanges et au fur et à mesure de l'expérimentation de nos préconisations ! Il nous appartient qu'ensemble nous soyons cohérents pour nous approprier "ce SIAO" et tout en respectant les aspects juridiques et règlementaires, en faire un magnifique outil de cohésion départementale que nous aurons adapté à notre territoire, à ses populations, à nos associations. Notre extraordinaire faculté de cohésion associative doit prouver ici toute sa capacité d'expression et de réalisation ! Donnons à voir ce dont nous sommes capables ensemble ! Ne nous laissons pas imposer un "outil" inadapté à notre terrain ! Saisissons l'occasion qui nous est offerte de renforcer concrètement notre rôle fédératif et affichons une puissante volonté d'être ensemble au service de l'accueil, de l'hébergement et de l'accès au logement des plus démunis et des plus fragiles en Seine-Saint-Denis.

Je ne m'attarderai pas, dans ces quelques lignes, sur l'absurdité de l'annonce ministérielle répétée comme un leitmotiv "LE LOGEMENT D'ABORD" alors qu'une terrible pénurie de logements décentes à loyers abordables, sévit encore et toujours en Ile-de-France et notamment en Seine-Saint-Denis.

Il est évident de plus, que certaines personnes et familles auront, préalablement à l'accès à un logement de droit commun, besoin d'être accompagnées dans un parcours résidentiel qui sera le garant d'une insertion réussie et sécurisée par le soutien qu'elles auront reçu. Objectivement il y a des effets d'annonce dans les propos du ministre, il y a bien sûr des écueils et des difficultés à surmonter pour réussir ce SIAO départemental et le construire à l'image de ce que nous en espérons sur notre territoire.

Nous ne pourrions ignorer l'absence de dialogue et d'implication mutuelle entre les services de l'État et ceux du Conseil général.

Leur implication mutuelle et celle de tous leurs services ne pourront être érudées pour que soient réalisables nos préconisations.

Il appartient cependant à ces deux autorités institutionnelles de se concerter, nous n'avons pas compétence pour leur imposer ce nécessaire dialogue et partenariat...

Pour INTERLOGEMENT93, pour les associations adhérentes, pour les associations et services partenaires, leurs salariés et leurs agents, de réels bouleversements devront être surmontés.

Chacun devra en être acteur pour s'approprier cette mutation et ne pas la subir. L'éthique professionnelle de tous s'en trouvera confortée et renforcée puisque, pour l'élaboration du SIAO, notre première préoccupation est et restera l'intérêt des personnes reçues et orientées.

De la rue au logement, le soutien que nous apportons aux ménages dans leurs parcours de vie, trouvera cohérence et pertinence dans un maillage territorial de tous les acteurs sociaux de nos associations et de notre réseau.

Pourquoi le SIAO peut-il être une excellente opportunité de renforcer le rôle fédérateur d'INTERLOGEMENT93 ?

La première réponse qui me vient à l'esprit, concerne la mise en œuvre d'une cohérence de tous nos services associatifs les uns avec les autres.

Viennent ensuite :

- Le partage de nos pratiques
- La connaissance approfondie et mutualisée des particularités et des spécificités des projets associatifs et d'établissements de tous les acteurs du réseau
- La complémentarité de nos compétences
- La mutualisation des places disponibles pour l'accueil et l'hébergement des ménages suivis et orientés par les travailleurs sociaux des différentes structures
- La solidarité renforcée pour que vivent et se pérennisent les projets particuliers de chacun compris dans un ensemble cohérent et évolutif au regard des besoins des populations.

Il me semble enfin, qu'en appui sur nos pratiques mutualisées, la connaissance approfondie des uns et des autres, la cohérence d'une organisation départementale issue de notre initiative et de nos préconisations, notre unité de réseau se trouvera renforcée pour défendre les intérêts des personnes fragilisées par leurs parcours de vie et pour sauvegarder ceux de nos associations.

Nous pourrions d'une voix unie nous faire entendre, et dans un engagement commun, choisi et partagé, faire évoluer les droits des citoyens et résidents de ce territoire. Dans le même élan, nous pourrions conforter et renforcer le mouvement associatif comme un acteur essentiel de la citoyenneté et de la cohésion sociale en Seine-Saint-Denis et ailleurs. ■

"Réussir ce SIAO* départemental et le construire à l'image de ce que nous en espérons sur notre territoire".

Philippe MARTEL
Président d'IL93

*Service Intégré de l'Accueil et de l'Orienta



LE SIAO 93

UNE INTENTION À DÉVELOPPER

UNE ÉVIDENCE À CONSTRUIRE

LA DÉFINITION



“Les SIAO* rassemblent ainsi les acteurs des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation (IIS, SAO*, accueil de jour...) et ceux des dispositifs d'hébergement et d'accès au logement (CHRS*, CHU*, bailleurs...), par la mise en commun des places proposées et la réunion des acteurs dans des instances de concertation en vue de l'attribution des places et traitement des situations délicates” (Guide “précarité & santé mentale”, FNARS, Paris, 2010, p16).

LA COMMANDE :

- Circulaires d'avril et de juillet 2010 sur la mise en place du SIAO
- Rapport de l'IGAS* de août 2010 préconisations, le cas de l'Ile-de-France
- Lettre de mission du Préfet à Interlogement93 en octobre 2010
- La convention d'objectifs DRIHL/ Interlogement93 en octobre 2010

LES PRINCIPES :

- L'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge
- L'accès au service public
- Le “logement d'abord”
- La coordination des interventions situées aux frontières départementales

Pour chaque * cf. glossaire P.11

L'HISTORIQUE

La Veille sociale

La loi du 29/07/1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, dans son article 157-III, prévoit la création d'un dispositif de Veille sociale dans chaque département et lui donne trois missions :

- Évaluer l'urgence de la situation
- Proposer une réponse immédiate et organiser sa mise en œuvre effective
- Tenir à jour l'état des disponibilités d'accueil dans les départements.

Ainsi, un dispositif de Veille sociale consiste à mettre en œuvre une coordination départementale des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre les exclusions. C'est en fait l'aboutissement d'une animation de réseau et d'une coordination approfondie dans le but d'organiser sur l'ensemble du département des actions au plus près des besoins. ■

L'État



“Naissance d'un service public et d'accès au logement”.

Benoist Apparu
Secrétaire d'État chargé du logement

“La performance public au bénéfice des valeurs”. ■

Sabine Fourcade
Directrice Générale de la cohésion sociale

Le Plan de Relance

De septembre 2009 au 31 décembre 2010, IL 93 avec une équipe composée de douze travailleurs sociaux des différentes associations (CEFR, Cité Myriam, COS les sureaux, HS93, IL93) a été affectée à des missions thématiques et territoriales concernant la fluidité.

La première mission : observer les parcours depuis la rue jusqu'à l'accès au logement et aussi mieux comprendre la construction d'itinéraires d'insertion.

L'objectif final et commun, est de renforcer le pilotage et la régulation de l'ensemble du dispositif d'hébergement et de Veille sociale, d'améliorer la coopération des compétences. ■

L'équipe du plan de relance... SIAO

LA CONFIGURATION DE LA PRÉFIGURATION :

- Période de la préfiguration : de janvier à juillet 2011
- Un SIAO unique dont le porteur est Interlogement93 (dans sa pleine dimension : fédérateur et opérateur)
- Deux volets (urgence/insertion), deux entités au sein du volet Insertion (insertion/logement)
- Un axe Santé

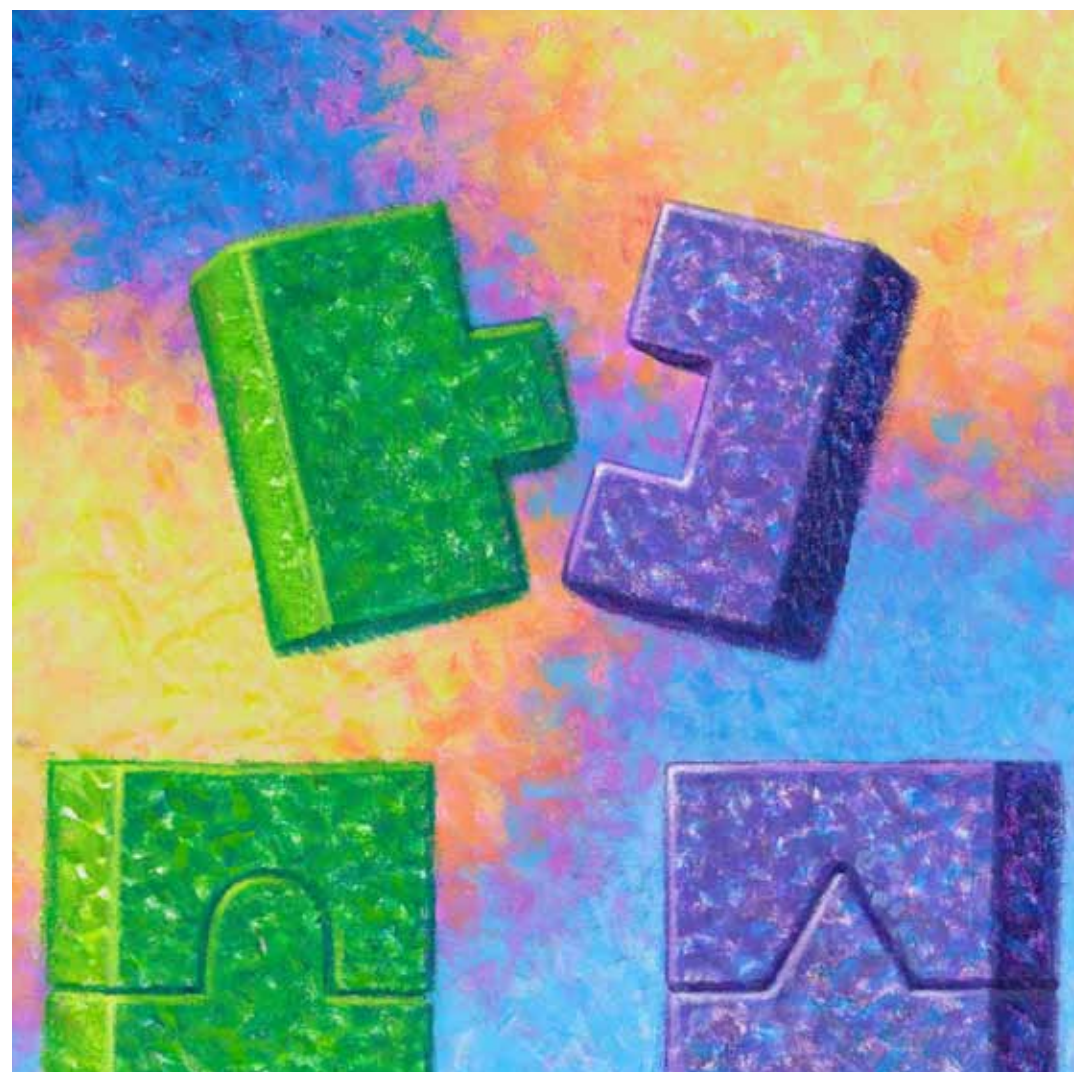
LES OUTILS : siao@siao93.net

- Fiche structure : synthèse des prestations offertes par les structures (places et accompagnement)
- Fiche d'évaluation : photographie sociale du demandeur
- Système d'information : sa mission est de centraliser l'ensemble des informations des publics et des structures

LES LIMITES ACTUELLES :

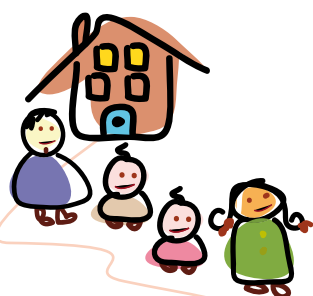


- Absence de système d'information.
- Absence d'un comité de pilotage départemental.
- Aucune réalisation ne se fera sans les moyens financiers nécessaires à l'organisation et la mise en œuvre.
- Il ne pourrait être imaginé un SIAO sans les collectivités locales et territoriales.



LE SIAO "VOLET URGENCE"

TOUTE DEMANDE CONTINUE D'ÊTRE REÇUE PAR LE 115



L'urgence Sociale

Une situation d'urgence sociale représente le danger encouru par une personne ou une famille. Ce qui ne souffre pas d'attente.

L'intervention d'urgence relève de l'assistance à personne en danger. Elle doit être immédiate et inconditionnelle. Elle doit s'opérer sans sélection des publics et être de courte durée, elle ne peut pas se limiter à la mise à l'abri. Pour des personnes qui se retrouvent à la rue suite à un sinistre, il y a besoin de mise à l'abri immédiate et sur une courte durée. Mais dès lors que l'hébergement s'inscrit dans une action sociale, il ne peut se limiter à une intervention de type "gestion de crise" et s'adresse bien à des personnes en difficultés sociales même si certaines ne demandent pas autre chose qu'un abri, ou n'expriment pas cette demande, un travail est à faire pour aller vers une perspective d'insertion.

L'insertion est alors la perspective de l'ensemble du dispositif d'hébergement tandis que l'urgence définit une voie d'entrée dans celui-ci. C'est donc l'ensemble de la fluidité qui doit être organisé pour répondre à l'urgence. ■



LES PERSPECTIVES ET LES OUTILS :

 urgence@siao93.net

- L'évaluation sociale
- La lisibilité, la mise à disposition des places
- La coordination des acteurs de la veille sociale
- La mise en œuvre du référent personnel



LES DIFFICULTÉS DE L'URGENCE À L'INSERTION

Beaucoup de dispositifs d'insertion sont mis en place pour aider la personne à s'en sortir sur le plan financier, du logement et du travail.

Les difficultés ont lieu ailleurs, dans l'espace de vie propre à chacun des résidents. Lorsque la personne se présente, orientée par le 115 sur le lieu d'accueil, son espace est très resserré. Comment l'élargir et comment l'hébergé va-t-il se déplacer dans son espace personnel, les barrières qui font obstacle à ses solutions ?

Nous remarquons qu'en Urgence la question ne se pose pas ainsi pour la personne. A son arrivée elle attend en inertie qu'*"on la loge en mieux"*.

L'inertie provient de la lassitude due aux échecs du passé. En particulier l'abandon des proches. La personne abandonne ou est elle-même abandonnée. Des traumatismes découlent de ces situations ainsi que des déviations de comportement. Celles-ci ont provoqué des ruptures dans les différents domaines vitaux, perte

d'emploi et de logement. La responsabilité du travailleur social sera donc d'aider la personne à se prendre en charge.

L'accompagnement en Urgence est donc indispensable pour enclencher un dynamisme nouveau. Sortie de l'isolement dans le lieu d'accueil, la personne s'insère dans un processus porteur, ciblant la solution. L'optique est de travailler à un nouvel élan d'optimisme. ■

Élisabeth Serres
Travailleur social "Cité Myriam"



L'axe Santé

Le contexte

Suite à la RGPP*, création de deux entités (Ars* et Drihl)
En phase d'installation, à la recherche de leurs périmètres respectifs.

Les objectifs

— LES PUBLICS MALADES :

Être en mesure de proposer une orientation permettant une prise en compte de la problématique ou vers un dispositif dédié type LHSS* (porté par deux adhérents SOS Habitat et Soin et Aurore) ou vers un dispositif d'hébergement à condition de mettre en place un parcours de soin

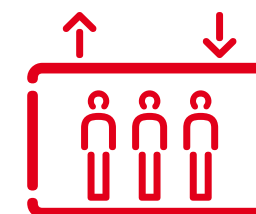
— LES PUBLICS VULNÉRABLES :

L'accompagnement aux soins via la mobilisation :

→ Des maraudes sociales* et des EMPP*)

→ Des équipes en structure

Un très gros travail de développement, de coordination et d'harmonisation sur le territoire est engagé. ■



LE SIAO "VOLET INSERTION"

L'EXPÉRIMENTATION :

- Mobiliser les acteurs de l'hébergement d'insertion (CHRS et stabilisation) autour du projet SIAO
- Animer un groupe d'expérimentation avec des structures participantes issues du réseau Interlogement93
- Rencontrer et créer du lien avec les structures participantes

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Connaissance et visibilité des places Insertion
- Connaissance et test des outils élaborés par la FNARS
- Transfert au SIAO des nouvelles demandes d'admission en structure d'insertion
- Structuration d'une commission d'évaluation et d'orientation
- Recherche au regard du profil de la demande une place en structure
- Organisation des orientations (accueil, admission)
- Élargissement à l'ensemble des structures avant la fin de l'été (objectif 100% des places lisibles et à disposition)

LES PARTICIPANTS :

11 STRUCTURES rattachées aux
8 ASSOCIATIONS suivantes :

Amicale du Nid, Aurore, CEFR, Cité Myriam, Cos les Sureaux, Emmaüs Prost, Hôtel social 93, Sos Femmes 93,

CHRS Amicale du Nid "La Maison" (Epinay sur Seine),
CHRS Aurore Talvert (Gagny),
CHRS Cefr (Vaujours),
CHRS Cité Myriam (Montreuil),
CHRS COS Les Sureaux (Montreuil),
CHRS Emmaüs Prost (Le Pré Saint-Gervais),
CHRS Hôtel Social 93 "Georges Harter" (Noisy le Sec),
CHRS Hôtel Social 93 "Hôtel familial" (Noisy le Grand),
CHRS Hôtel Social 93 "Escale Saint-Martin" (Sevran),
CHRS Hôtel Social 93 "la Bâtisse" (Gagny),
CHRS Sos Femmes (Bondy).

soit environ 600 places

L'ORGANISATION :

- Centralisation de l'offre d'hébergement
- Centralisation des demandes d'hébergement (les fiches d'évaluation)
- Passage en commission
- Orientation

Focus sur la commission :

- **La fréquence** : bimensuelle
- **Les participants** : travailleurs sociaux, chefs de service, directeurs
- **Le déroulement** :
 - présentation des situations anonymisées, concertation du groupe, pré-orientation du ménage
 - recueil et préconisations des points d'amélioration du dispositif



LES OUTILS : insertion@siao93.net

- Une base de données recensant les demandes d'hébergement
- Une fiche entretien évaluation : vecteur unique des demandes
- Une fiche structure

LES QUESTIONNEMENTS :

- Le nombre de places d'hébergement n'est pas en adéquation avec le nombre de demande. Alors comment gérer, des listes d'attentes, doit-on le faire ?
- Le lien entre l'urgence et l'insertion : quel est le rôle des places de stabilisation ?
- Les liens avec les acteurs de santé : le soin et l'accompagnement

- Travailler l'adhésion des autres Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour la mise à disposition des places et un partenariat sans faille
- En l'absence totale de dialogue entre les services de l'État et ceux du Conseil général, quelle communication en direction des prescripteurs dans cette phase de transition ?
- Le secret professionnel

L'insertion logement

- **Le SIAO 93 devient prescripteur unique du dispositif solibail**
- **Toutes les demandes devront être transmises au SIAO 93**



LE RÉFÉRENT PERSONNEL

CIRCULAIRE DU 4 MARS 2011

Il est un élément constitutif du SIAO, et plus largement, d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Cette fonction s'inscrit dans la mission d'accompagnement décrite dans le référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, diffusé par la circulaire du 16 juillet 2010, qui vise à accompagner vers l'autonomie, en prenant en compte la personne dans toutes ses dimensions.

SES MISSIONS :

Les missions dévolues au référent personnel consistent à :

- veiller à l'enregistrement de la demande au sein des SIAO
- s'assurer de la réalisation de l'entretien d'évaluation de la situation de la personne
- veiller à l'effectivité d'une réponse
- faire le lien avec la structure qui prend en charge la personne
- rechercher des synergies d'actions avec les autres professionnels.

L'accompagnement individualisé, quant à lui, relève de la structure qui accueille la personne ou du travailleur social qui intervient déjà auprès d'elle.

Laurence Leroux



SIAO MODE D'EMPLOI

Comment procéder lorsque vous avez besoin de faire une demande d'hébergement ?

DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Toute demande d'hébergement continue d'être reçue par le 115

DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION

→ Vers une structure faisant partie du groupe expérimentation, cf. liste p8

→ Renseigner la fiche d'évaluation (outil unique)

→ Transmettre cette fiche

PAR COURRIER UNIQUEMENT AU :

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orienté (SIAO)
105, bd Chanzy • 93100 MONTREUIL

→ Cette demande sera enregistrée et examinée en commission

→ Cette commission proposera deux avis d'orientation adaptés à la situation en fonction des disponibilités.

→ À l'issue, un courriel sera envoyé au prescripteur afin de l'informer des décisions

→ Si une place se libère sur l'un des CHRS, le demandeur sera convoqué pour un entretien d'accueil

→ Si aucune place n'est disponible sur la, ou les structure(s) proposée(s),

la demande sera inscrite sur liste d'attente gérée par la plate-forme SIAO

→ Vers une structure en dehors du groupe expérimental

→ Pas de changement : envoi d'un rapport social au CHRS pressenti.

Pour aller plus loin :

siao@siao93.net

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

AGENDA →



Restitution du travail de la préfiguration SIAO

9 juin 2011

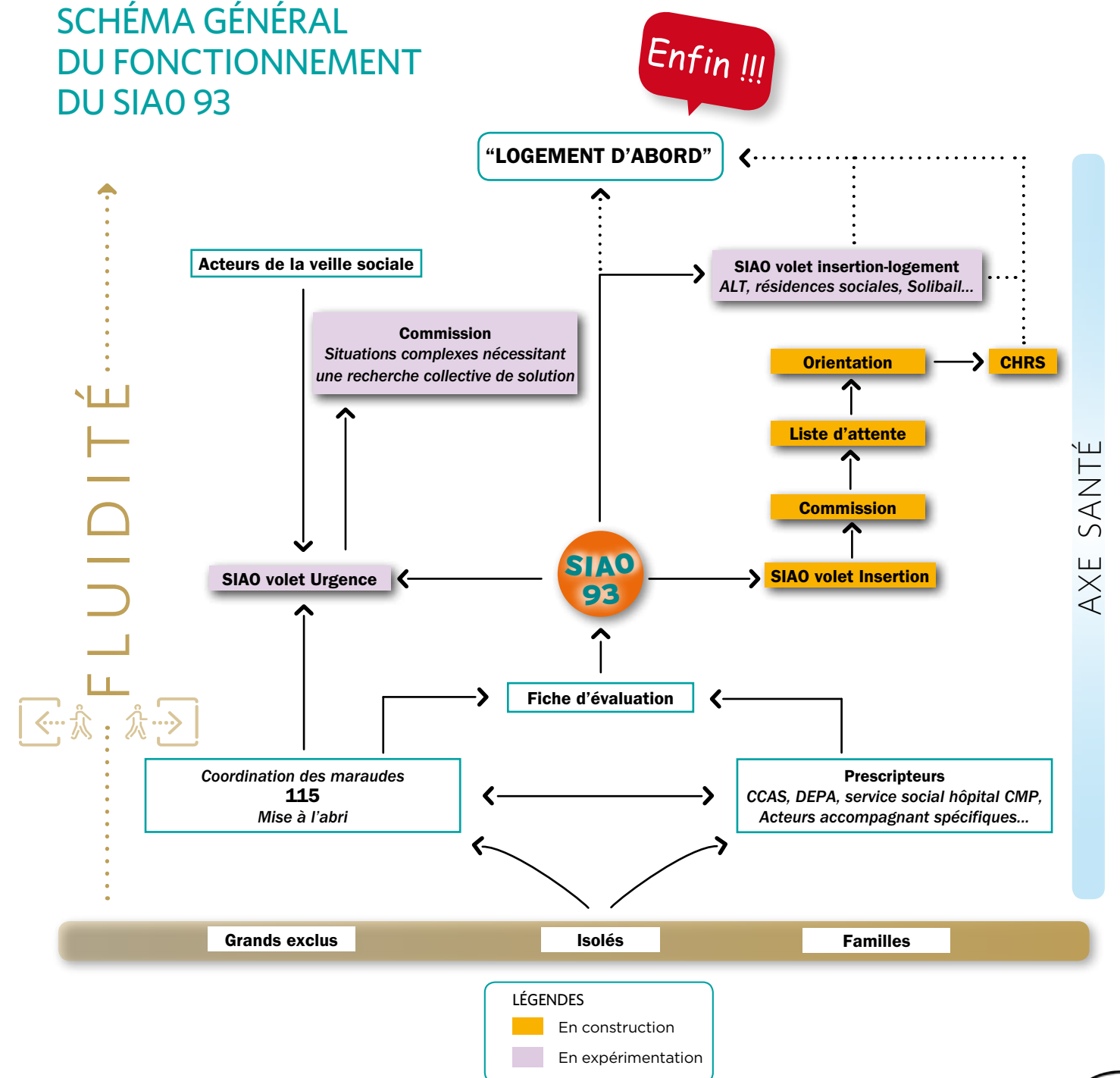
→ 9h30

à la Cité Myriam

31 juillet 2011 :

Fin de la préfiguration

SCHÉMA GÉNÉRAL DU FONCTIONNEMENT DU SIAO 93



GLOSSAIRE

ARS : Agence régionale de santé

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHU : Centre d'hébergement d'urgence

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

EMPP : Equipe mobile psychiatrie précarité

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

LHSS : Lits halte soins santé

Maraudes sociales : Elles effectuent des tournées de jour comme de nuit pour aller dans la rue vers les personnes les plus désocialisées

RGPP : Révision générale des politiques publiques

SAO : Service d'accueil et d'orientation

SIAO : Système Intégré d'Accueil et d'Orienté

COUP DE COLÈRE...

MOBILISATION GÉNÉRALE !

En Seine-Saint-Denis, comme dans d'autres départements, les associations ont des difficultés récurrentes qui s'aggravent d'année en année :

- **Obstacles financiers cumulés** : gel de différents dispositifs d'attribution de moyens, diminution de subventions et/ou leur paiement tardif, avec pour conséquences une amplification de la précarisation des "bénéficiaires", les associations et leurs salariés ;
- **Changement de politique et de priorités** d'objectifs en cours d'année avec des incidences financières non anticipées ;
- **Changement d'interlocuteurs** non programmé, voire leur non remplacement : Préfet, décideurs, techniciens instruisant les dossiers ;
- **Technocratisation et modifications** constantes de procédures allant vers une complexification de leur traitement et de la lourdeur administrative au détriment du travail de réflexion et de terrain.
- **Recours excessif aux appels à projet** pour une action au détriment du soutien au projet global de l'association.
- **Négligence de certaines autorités** nationales et territoriales publiques quant à la mission d'utilité sociale des associations.
- **Incitation** de plus en plus fréquente à répondre aux appels d'offres dont on sait les résultats aléatoires qui les caractérisent et souvent au détriment des associations des territoires.

L'ensemble de ces mesures tend vers une instrumentalisation des associations réduisant leur force d'autonomie, d'initiative et d'innovation sociale et culturelle.

Que les actions des associations relèvent de compétences territoriales, ou nationales, qu'elles soient financées par les municipalités, le Conseil général, la CAF, le Conseil régional, les services de l'État, le Fonds Social Européen..., les difficultés rencontrées dans ce contexte administratif et législatif rendent leur gestion périlleuse et tendent à contraindre les responsables associatifs à réduire progressivement leurs activités jusqu'à, pour certains, mettre un terme définitif à leurs projets.

Nous, associations, sommes dans les quartiers, les villes, l'ensemble des territoires de la République, un des vecteurs essentiels de la cohésion sociale et de la lutte pour l'égalité de toutes et tous, de la vie culturelle, de la solidarité et de l'accès effectif aux droits...

- **Affirmons** que la diversité de projets et la pluralité d'acteurs sont des biens précieux et des chances démocratiques pour l'ensemble des citoyens, particulièrement pour les plus précaires qui sont les premières victimes de cette situation
- **Revendiquons haut et fort l'utilité sociale de nos associations qu'elles soient** : de quartiers, culturelles, sportives, tournées vers des publics spécifiques, haltes garderies, foyers de jeunes et adultes, de femmes, de jeunes, ludothèques, centres sociaux, d'insertion, de défense du logement et de l'hébergement...

"TOUS ENSEMBLE, DONNONS À VOIR ET À ENTENDRE LES GRAVES CONSÉQUENCES QU'ENGENDRE CETTE POLITIQUE LIBÉRALE ET DE MARCHANDISATION DES PROJETS ASSOCIATIFS."

Pour que vivent nos associations actives, plurielles et solidaires, préparons l'action et organisons-nous sous des formes que nous déterminerons ensemble :

- **Mobilisons** nos adhérents, nos publics, la population, les élus, les acteurs de nos projets afin qu'ils expriment leur attachement à ces biens collectifs et leur désarroi vis-à-vis des perspectives annoncées.
- **Invitons** les médias écrits et audiovisuels à rendre compte de l'importance des réponses originales, modulables et adaptées apportées par les associations aux besoins identifiés pour l'intérêt collectif

AGISSONS POUR :

- **ALERTER SUR LES RISQUES DE DISPARITION DE CERTAINES ASSOCIATIONS ET DE PERTES D'EMPLOIS ASSOCIATIFS**
- **OBTENIR LES MOYENS INDISPENSABLES À L'INNOVATION SOCIALE ET À LA DÉMOCRATIE**
- **EXPRIMER NOTRE COLÈRE FACE À NOS ENERGIES GÂCHÉES**
- **MONTRER NOTRE DÉTERMINATION**